Madame Ségolène Royal
Ministre de l'Ecologie, du Développement durable
et de l Energie
Grande Arche
Tour Pascal A et B
92055 Paris-La-Défense Cedex

Bondoufle le 2 mai 2015.

Madame la Ministre

Ce dimanche 24 mai au matin une pollution importante à l'hydrocarbure liquide (pétrole) a eu lieu dans le département de l'Essonne sur la commune de Leudeville.
En effet une ou plusieurs canalisation(s) de la société Vermilion Energy s'est rompue et une quantité très importante d'un mélange pétrole/eau chaude/produit chimique s'est répandue dans la nature.

Ce qui est le plus préoccupant dans cet accident c'est le manque de réactivité de la part de la société Vermilion qui n'avait rien détecté durant cette période. Ce sont les services de secours du département qui ont été prévenus par un riverain (odeur œuf pourri/soufre) qui une fois arrivés sur les lieux et au vu des dégâts ont contacté la société Vermilion qui a mis deux heures pour intervenir. Ceci démontre qu'il n'y a aucun moyen de contrôle interne à la société permettant de détecter une anomalie sur leurs canalisations.

Plusieurs heures pendant lesquelles du pétrole s'est écoulé dans la nature en polluant à long terme le sol et donc le sous-sol. Que ce serait-il passé si cet habitant passant par-là à 5h du matin n'avait pas donné l'alerte? Pendant combien de temps la fuite aurait eu lieu avant que l'entreprise Vermilion s'en aperçoive ?

Nous sommes d'autant plus inquiets car cette même société a déposé une demande pour 10 nouveaux forages pour exploiter 10 puits en hydrocarbures liquides sur le département de l'Essonne, demande pour laquelle l'enquête publique vient de démarrer.

Etant donné que la protection de notre environnement est une priorité et donc un enjeu majeur de votre mandat de Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l Energie ; nous vous demandons, Madame la Ministre, de prendre les mesures nécessaires en refusant ces 10 nouvelles demandes d'exploitations en hydrocarbures liquides, ou à minima de en reporter cette enquête publique (mal ficelée) tant que, les résultats de l'enquête qui devrait être diligentée ne seront pas connues

En effet comment peut-on autoriser 10 nouveaux puits à raison de 2 forages par an à une entreprise qui a déjà du mal à gérer une rupture de canalisation(s) ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous sommes bien évidement à votre entière disposition, Madame la Ministre, pour vous donner des informations complémentaires à notre requête.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations

Pour le Collectif91 Non au gaz et huile (pétrole) de schiste
Philippe Pascot

Adresse Postale
Collectif91 Non au gaz et huile (pétrole) de schiste
Philippe Pascot
2 Carrefour Prud'Homme
91070 BONDOUFLE
Email : nonaugazdeschiste91@yahoo.fr